



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE  
L'EAU ARTOIS-PICARDIE**

**DU 17 FEVRIER 2021**

**SEANCE D'INSTALLATION MANDAT 2021-2027**

## Présences et mandats

" Sous-collège "	Visio-conférence	Présentiel	Mandats
<b>PRÉSIDENT</b>			
Préfet de la Région Nord Pas de Calais Picardie, Préfet Coordonnateur de Bassin	LALANDE Michel	Présent	
<b>PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES(11)</b>			
Représentant des Conseils Régionaux	DUJARDIN Jean-Marc	Présent	
Représentant des Conseils Départementaux	DISSAUX Jean-Claude	Présent	
Représentant des Conseils Départementaux	VANNOBEL Bernadette	Présente	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	RINGOT Bernard	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	RAOULT Paul	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	PASSEBOSC Brigitte	Présente	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	ROSSIGNOL Françoise	Présente	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	BEZIRARD Alain	Présent	
Représentants des communes ou leurs groupements compétents dans le domaine de l'eau	SAVARIEGO Isabelle	Excusée	Mandat à M.LENGLET
EPTB, EPA GE, Syndicats mixtes compétents ou autres groupements dans le domaine de l'eau	LEVEUGLE Emmanuelle	Présente	
EPTB, EPA GE, Syndicats mixtes compétents ou autres groupements dans le domaine de l'eau	LENGLET Bernard	Présent	
<b>USAGERS NON ECONOMIQUES (6)</b>			
Représentant des Associations agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique	CADET Jocelyne	Présente	
Représentant des Associations agréées de Protection de la Nature et de l'Environnement	BURROW Coralie	Présente	
Représentant des Associations agréées de Protection de la Nature et de l'Environnement	PATRIS Jacques	Présent	
Assoc. Agréée de défense des consommateurs	SIX Alain	Présent	
Autre représentant du collège du CB	BARBIER Luc	Présent	
Personne Qualifiée	NORRANT Caroline	Présente	
<b>USAGERS ECONOMIQUES (5)</b>			
Professions agricoles	LEVEUGLE EMMANUEL	Présent	
Prof de la pêche ou de l'aquaculture ou de la conchyliculture	RICARD Morgane	Présente	
Professions Industrielles	ROBERT Clément	Présent	
2 autres représentants du collège au CB	LEFEBVRE Jérôme	Présent	
	CRETE Françoise	Présente	
<b>REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS(11)</b>			
" Sous-collège "	Visio-conférence	Présentiel	Mandats
DREAL HDF délégué de Bassin ou son représentant	TAPADINHAS Laurent	Excusé, représenté	Représenté par Mme BARDY accompagnée par M.PREVOST
Directeur Général de l'ARS HDF ou son représentant	VALLET Benoît	Excusé	
SGAR HDF ou son représentant	BUCHALLAT Laurent	Excusé	
DG Délégué du BRGM ou son représentant	POINSSOT Christophe	Excusé	
DRAAF HDF ou son représentant	DESMET Björn	Excusé, représenté	Représenté par M.FLORID
DRFIP HDF et du Nord ou son représentant	MORDACQ Frank	Excusé, représenté	Représenté par M.DEMONCHEAUX
DG DE L'OFB ou son représentant	DUBREUIL Pierre	Excusé, représenté	Représenté par M.BERTRAND
DIRM Manche Est-mer du Nord ou son représentant	THOMAS Hervé	Excusé, représenté	Représenté par M.MARILL
Directeur du GPM de Dunkerque ou son représentant	DESCHODT Daniel (Interim de M.RAISON)	Excusé	
DG de VNF ou son représentant	GUIMBAUD Thierry	Excusé, représenté	Représenté par Mme MASSON
Directrice du CELRL ou son représentant	VINCE Agnés	Excusé, représenté	Représentée par Mme MELENEC
<b>REPRESENTANTS DU PERSONNEL</b>			
	Visio-conférence	Présentiel	
PENISSON Bruno - Représentant du personnel - Titulaire	Présent		
VERHAEGHE Séverine - Représentant du personnel - Suppléant	Présente		

<b>Membres Consultatifs</b>		
	<b>Visio-conférence</b>	<b>Présentiel</b>
<b>LIARD Stéphane</b> Agent comptable auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	<b>Excusé</b>	
<b>FLAJOLET André</b> Président du Comité de Bassin Artois-Picardie		<b>Présent</b>
<b>PERCELAY Julie</b> Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	<b>Présente</b>	
<b>M.RAYMOND François</b> Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	<b>Excusé</b>	
<b>VATIN Thierry</b> Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie		<b>Présent</b>
<b>INTERNES</b>		
	<b>Présentiel</b>	
<b>DHAINAUT Delphine</b>	<b>Présente</b>	
<b>LECLERCQ Lydie</b>	<b>Présente</b>	

## RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
2	21-A-001	ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE (21984)	X		X	<p>Le règlement intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie applicable au 17 février 2021 est adopté par 31 voix en fonction du scrutin par vote à main levée suivant :</p> <p>Membres inscrits : 35 ; Membres présents : 30 ; Mandats : 1 ; Votants : 31 ; Pour : 31 ; Contre : 0 ; Abstention : 0 ; Suffrages exprimés : 31</p> <p>Avec prise en compte du visa (dans la délibération et le règlement intérieur) : « Vu l'arrêté du 5 février 2021 fixant les règles de déontologie auxquelles sont soumis les membres des conseils d'administration des agences de l'eau en vigueur au jour de sa publication, »</p>
3	3.1 21-A-002	ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE(21988)	X			<p>Est élue Première Vice-Présidente du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie : <b>Madame SAVARIEGO Isabelle</b> par 31 voix en fonction du scrutin suivant par vote à main levée :</p> <p>Membres inscrits : 35 ; Membres présents : 30 ; Mandats : 1 ; Votants : 31 ; Pour : 31 ; Contre : 0 ; Abstention : 0 ; Suffrages exprimés : 31</p>

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
3.2	21-A-003	ELECTION DU SECOND VICE-PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE(21990)	X			<p>Est élu Second Vice-Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie : <b>Monsieur LEFEBVRE Jérôme</b> par 31 voix en fonction du scrutin suivant par vote à main levée :</p> <p>Membres inscrits : 35 ; Membres présents : 30 ; Mandats : 1 ; Votants : 31 ; Pour : 31 ; Contre : 0 ; Abstention : 0 ; Suffrages exprimés : 31</p>
4	21-A-004	ELECTION A LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS : MEMBRES PERMANENTS DU COLLEGE DES PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES(21994)	X			<p>Sont élus à la Commission Permanente des Interventions :</p> <p>6 membres permanents pour représenter le collège des parlementaires et collectivités territoriales :</p> <p>En fonction du scrutin suivant, par vote à main levée : Membres inscrits : 11 ; Membres présents : 10 ; Mandats : 1 ; Votants : 11 ; Pour : 11 ; Contre : 0 ; Abstention : 0 ; Suffrages exprimés : 11</p> <p><b>Monsieur DISSAUX Jean-Claude,</b>  <b>Monsieur DUJARDIN Jean-Marc,</b>  <b>Madame LEVEUGLE Emmanuelle,</b>  <b>Monsieur RINGOT Bertrand,</b>  <b>Madame SAVARIEGO Isabelle,</b>  <b>Madame VANNABEL Bernadette.</b></p>

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
4.1.2	21-A-005	ELECTION A LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS : MEMBRES PERMANENTS DU COLLEGE DES USAGERS NON ECONOMIQUES(21997)	X			<p>Sont élus à la Commission Permanente des Interventions :</p> <p>3 membres permanents pour représenter le collège des usagers non économiques :</p> <p>En fonction du scrutin suivant, par vote à main levée :  Membres inscrits : 6 ; Membres présents : 6 ;  Mandats : 0 ; Votants : 6 ; Pour : 6 ; Contre : 0 ;  Abstention : 0 ; Suffrages exprimés : 6</p> <p><b>Monsieur BARBIER Luc,</b>  <b>Madame BURROW Coraïe,</b>  <b>Madame CADET Jocelyne.</b></p>
4.1.3	21-A-006	ELECTION A LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS : MEMBRES PERMANENTS DU COLLEGE DES USAGERS ECONOMIQUES(21999)	X			<p>Sont élus à la Commission Permanente des Interventions :</p> <p>3 membres permanents pour représenter le collège des usagers économiques :</p> <p>En fonction du scrutin suivant, par vote à main levée :  Membres inscrits : 5 ; Membres présents : 5 ;  Mandats : 0 ; Votants : 5 ; Pour : 5 ; Contre : 0 ;  Abstention : 0 ; Suffrages exprimés : 5</p> <p><b>Monsieur LEFEBVRE Jérôme,</b>  <b>Monsieur LEVEUGLE Emmanuel,</b>  <b>Monsieur ROBERT Clément.</b></p>
4.1.4	21-A-007	ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS(22001)	X			<p>Est élu Président de la Commission Permanente des Interventions :</p> <p><b>Monsieur LEFEBVRE Jérôme</b> par 31 voix en fonction du scrutin suivant par vote à main levée :</p> <p>Membres inscrits : 35 ; Membres présents : 30 ;  Mandats : 1 ; Votants : 31 ; Pour : 31 ; Contre : 0 ; Abstention : 0 ; Suffrages exprimés : 31</p>

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
4.1.5	21-A-008	ELECTION DES PREMIER ET SECOND VICE-PRESIDENTS DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS(22003)	X			<p>Est élu Premier Vice-Président de la Commission Permanente des Interventions :</p> <p><b>Monsieur DISSAUX Jean Claude</b> par 31 voix en fonction du scrutin suivant par vote à main levée :</p> <p>Membres inscrits : 35 ; Membres présents : 30 ; Mandats : 1 ; Votants : 31 ; Pour : 31 ; Contre : 0 ; Abstention : 0 ; Suffrages exprimés : 31</p> <p>Est élue Seconde Vice-Présidente de la Commission Permanente des Interventions :</p> <p><b>Madame LEVEUGLE Emmanuelle</b> par 31 voix en fonction du scrutin suivant par vote à main levée :</p> <p>Membres inscrits : 35 ; Membres présents : 30 ; Mandats : 1 ; Votants : 31 ; Pour : 31 ; Contre : 0 ; Abstention : 0 ; Suffrages exprimés : 31</p>
4.2.1	21-A-009	ELECTION A LA COMMISSION PERMANENTE PROGRAMME : MEMBRES PERMANENTS DU COLLEGE DES PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES(22007)	X			<p>Sont élus à la Commission Permanente Programme :</p> <p>6 membres permanents pour représenter le collège des parlementaires et collectivités territoriales :</p> <p>En fonction du scrutin suivant, par vote à main levée :</p> <p>Membres inscrits : 11 ; Membres présents : 10 ; Mandats : 1 ; Votants : 11 ; Pour : 11 ; Contre : 0 ; Abstention : 0 ; Suffrages exprimés : 11</p> <p><b>Monsieur BEZIRARD Alain,</b></p> <p><b>Monsieur LENGLET Bernard,</b></p> <p><b>Madame PASSEBOSC Brigitte,</b></p> <p><b>Monsieur RAOULT Paul,</b></p> <p><b>Madame ROSSIGNOL Françoise,</b></p> <p><b>Madame SAVARIEGO Isabelle.</b></p>

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
4.2.2	21-A-010	ELECTION A LA COMMISSION PERMANENTE PROGRAMME : MEMBRES PERMANENTS DU COLLEGE DES USAGERS NON ECONOMIQUES(22009)	X			Sont élus à la Commission Permanente Programme : 3 membres permanents pour représenter le collège des usagers non économiques : En fonction du scrutin suivant, par vote à main levée : Membres inscrits : 6 ; Membres présents : 6 ; Mandats : 0 ; Votants : 6 ; Pour : 6 ; Contre : 0 ; Abstention : 0 ; Suffrages exprimés : 6  <b>Madame NORRANT Caroline,</b> <b>Monsieur PATRIS Jacques</b> <b>Monsieur SIX Alain</b>
4.2.3	21-A-011	ELECTION A LA COMMISSION PERMANENTE PROGRAMME : MEMBRES PERMANENTS DU COLLEGE DES USAGERS ECONOMIQUES(22013)	X			Sont élus à la Commission Permanente Programme : 3 membres permanents pour représenter le collège des usagers économiques : En fonction du scrutin suivant, par vote à main levée : Membres inscrits : 5 ; Membres présents : 5 ; Mandats : 0 ; Votants : 5 ; Pour : 5 ; Contre : 0 ; Abstention : 0 ; Suffrages exprimés : 5  <b>Madame CRETE Françoise</b> <b>Monsieur LEVEUGLE Emmanuel</b> <b>Madame RICARD Morgane.</b>
4.2.4	21-A-012	ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE PROGRAMME(22015)	X			Est élu Président de la Commission Permanente Programme : <b>Monsieur RAOULT Paul</b> par 31 voix en fonction du scrutin suivant par vote à main levée : Membres inscrits : 35 ; Membres présents : 30 ; Mandats : 1 ; Votants : 31 ; Pour : 31 ; Contre : 0 ; Abstention : 0 ; Suffrages exprimés : 31

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTE	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
4.2.5	21-A-013	ELECTION DES PREMIER ET SECOND VICE-PRESIDENTS DE LA COMMISSION PERMANENTE PROGRAMME(22017)	X			<p>Est élu Premier Vice-Président de la Commission Permanente Programme :</p> <p><b>Monsieur LEVEUGLE Emmanuel</b> par 31 voix en fonction du scrutin suivant par vote à main levée :</p> <p>Membres inscrits : 35 ; Membres présents : 30 ; Mandats : 1 ; Votants : 31 ; Pour : 31 ; Contre : 0 ; Abstention : 0 ; Suffrages exprimés : 31</p> <p>Est élue Seconde Vice-Présidente de la Commission Permanente Programme :</p> <p><b>Madame NORRANT Caroline</b> par 31 voix en fonction du scrutin suivant par vote à main levée :</p> <p>Membres inscrits : 35 ; Membres présents : 30 ; Mandats : 1 ; Votants : 31 ; Pour : 31 ; Contre : 0 ; Abstention : 0 ; Suffrages exprimés : 31</p>

## **Ordre du jour**

**1 - Présentation générale du déroulement de la séance d'installation**

**2 - Examen et Adoption du règlement intérieur du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie**

avec présentation particulière de :

- la déclaration d'intérêts et d'activités,
- la dématérialisation des dossiers d'instances,
- du traitement de données à caractère personnel

**3 - Elections des Premier et Second Vice-Présidents du Conseil d'Administration**

**4 - Elections des membres des Commissions Permanentes issues du Conseil d'Administration :**

4.1 - Commission Permanente des Interventions :

- Elections des membres permanents des collèges des parlementaires et des collectivités territoriales et des usagers économiques et non économiques,
- Elections du Président et des Vice-Présidents

4.2 - Commission Permanente Programme :

- Elections des membres permanents des collèges des parlementaires et des collectivités territoriales et des usagers économiques et non économiques,
- Elections du Président et des Vice-Présidents

## OUVERTURE DE LA SEANCE

**Monsieur VATIN** annonce à Monsieur le Président l'atteinte du quorum pour ouvrir la séance.

**Monsieur LALANDE**, Préfet Coordonnateur de Bassin, Préfet de la Région Hauts de France et du Nord et Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration.

Il souligne que l'eau est et sera dans les prochaines années le défi majeur des démocraties occidentales parallèlement à la qualité de l'air, à la sanctuarisation des espaces naturels parce que l'homme doit connaître par rapport à l'eau une relation qui doit évoluer sur un plan quantitatif et qualitatif.

Sur un plan quantitatif, il souligne la nécessité de développer une culture de la sobriété, après une période où l'abondance a tenu lieu de stratégie et où le dogme selon lequel nous vivions dans un climat tempéré nous faisait faire l'économie d'une relation responsable avec la consommation d'eau que ce soit à des fins familiales ou économiques.

Incontestablement aujourd'hui dans les Hauts de France qui ont connu des étés particulièrement caniculaires, il a bien fallu se rendre compte que la période de l'abondance telle que nous l'apprenions à l'école est une époque révolue et qu'il fallait se préparer à une époque où le recours à l'eau serait empreint du sceau de la sobriété.

Par ailleurs, la rareté de l'eau affaiblit sa qualité, ce que de nombreux exemples démontrent comme l'interdiction par la Métropole Européenne de Lille de consommation d'eau du robinet pour les nourrissons l'année dernière ou des décisions d'interdiction de consommation d'eau non conforme dans le Cambrasis il y a près de deux ans.

Il explique aux administrateurs qu'ils siègent à un moment charnière dans une assemblée paritaire à la tête d'une politique publique qui est devenue majeure.

Il indique être ravi de travailler à leurs côtés pour faire en sorte que l'on confère à l'eau la place et le respect qui lui revient.

Il remercie chacun pour leur écoute et leur engagement.

Il redonne la parole à Monsieur VATIN pour la présentation du programme de cette séance d'installation.

## PREAMBULE

### 1 - PRESENTATION GENERALE DU DEROULEMENT DE LA SEANCE D'INSTALLATION

**Monsieur VATIN** remercie Monsieur le Président LALANDE pour cette introduction qui fixe bien la feuille de route et les enjeux des années à venir. Il évoque notamment cette année l'adoption du nouveau Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) qui va être très exigeant.

En préambule, il rappelle au travers du diaporama de présentation et du point de présentation, le rôle du Conseil d'Administration et sa composition.

Il explique qu'il s'agit de l'organe délibérant de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie régi par le Code de l'Environnement.

Sa composition a été élargie à la biodiversité terrestre et marine par le décret n°2020-954 du 31 juillet 2020 et il est entièrement paritaire depuis la loi ASAP n°2020-1525 du 7 décembre 2020 (article 34).

Le règlement intérieur reprend l'ensemble de ses attributions dans son article 10 :

Il décide essentiellement :

- Le contenu des programmes généraux d'activités de l'agence, et notamment ses programmes pluriannuels d'intervention,
- Les taux de redevances,
- Le budget de l'agence,
- Les conditions générales et attributions des subventions et concours financiers,
- Toute autre question soumise par le Ministre chargé de l'environnement ou le Directeur Général de l'Agence,
- Il peut par ailleurs émettre un avis sur toute question relative aux domaines de compétence du Comité de Bassin et de l'Agence.

Il est composé de 35 membres :

- Le Président, Préfet Coordonnateur de Bassin, Préfet de Région Hauts de France,
- 11 membres du collège des Parlementaires et Collectivités Territoriales,
- 5 membres du collège des Usagers Non Economiques,
- 1 personne qualifiée,
- 5 membres du collège des Usagers Economiques,
- 11 membres du collège de l'Etat et de ses Etablissements Publics,
- 1 représentant du personnel de l'agence de l'eau

L'arrêté ministériel du 5 février 2021 officialise la liste des membres élus lors de la séance d'installation du Comité de Bassin du 29 janvier 2021.

Il ajoute que cette date de nomination du 5 février est la date de départ qui s'impose aux administrateurs pour réaliser leur déclaration publique d'intérêts. Ils ont 2 mois, soit jusqu'au 5 avril pour se déclarer.

Monsieur VATIN présente en détail la composition de chaque collège reprise dans le point de présentation et le diaporama de séance.

Il évoque également, comme le précise le diaporama de séance, le rôle des commissions issues du Conseil d'Administration soumises à élections également lors de cette séance :

Le Conseil d'Administration s'appuie sur 2 commissions permanentes qui déclinent et préparent son travail :

1. La Commission Permanente des Interventions (Attributions et Fonctionnement : article 12-2 du RI):
  - Elle a délégation du Conseil d'Administration pour l'attribution des subventions et concours financiers aux personnes publiques ou privées
2. La Commission Permanente Programme (Attributions et Fonctionnement : article 12-3 du RI):
  - Elle prépare le programme d'intervention,
  - Elle construit des modalités d'aides (taux de subvention, d'avances, coûts plafond, critères de priorisation etc...)

**Madame PERCELAY** précise qu'elle compose également le Conseil d'Administration avec voix consultative en tant que Commissaire du Gouvernement tout comme le Contrôleur budgétaire ou l'Agent comptable de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

## 2 – EXAMEN ET ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE

**Monsieur VATIN** aborde, en référence au point n° 2 du dossier de séance, le règlement intérieur du Conseil d'Administration soumis à adoption.

Il explique que ce règlement intérieur a évolué sur plusieurs points importants :

- **la parité** qui devient obligatoire pour le Conseil d'Administration et incitée pour les autres instances (article L213-8-1 du code de l'environnement, Article 1 du RI),
- Une information sur les **traitements des données à caractère personnel** : ANNEXE 3, Le consentement de chaque administrateur est requis via transmission du formulaire : ANNEXE 4 du règlement intérieur : Droit à l'image et diffusion de vos coordonnées de contact.
- **le respect des règles de déontologie** (selon l'arrêté ministériel du 5 février 2021) Dans ce cadre, un envoi complémentaire dématérialisé le 12 février du règlement intérieur avec son article 7.2 et ses annexes 2 et 2 bis a été transmis aux administrateurs pour compléter le dossier de séance.

Lorsqu'un membre siège en Conseil d'Administration, il travaille pour l'intérêt commun du bassin. Dans ce cadre, il doit travailler dans la transparence en adhérant à la charte de déontologie (ANNEXE 2) et en fournissant sa déclaration publique d'intérêts (ANNEXE 2bis) qui s'impose à toutes les agences de l'eau.

Pour ce faire, chaque administrateur transmet dans un délai de 2 mois après sa nomination sa déclaration publique d'intérêts.

- Au Président du Conseil d'Administration,
- Au Secrétariat des instances de l'agence.

La transmission par voie dématérialisée de manière sécurisée sera privilégiée.

Monsieur VATIN souligne qu'étant exemplaire, le Président du Conseil d'Administration, a déjà transmis sa déclaration publique d'intérêts.

**Monsieur LALANDE** insiste sur l'importance de ce qu'explique Monsieur VATIN au sujet des règles de déontologie, élément majeur dans beaucoup d'assemblées.

Ces règles de déontologie renvoient à deux idées très simples :

- s'assurer que nous n'avons pas de conflits d'intérêts entre l'organisation dans laquelle nous allons siéger et nos activités (à titre permanent ou ponctuel). L'essentiel est d'être parfaitement au clair par rapport à ces questions en renseignant et fournissant la déclaration. Il exhorte chacun à réaliser cette obligation car s'ils ne le font pas, ils ne pourront pas siéger au Conseil d'Administration.
- vérifier au cas par cas que l'on n'est pas en conflit d'intérêts avec un dossier présenté en instance. En lisant le dossier de séance et en préparant la réunion, l'administrateur doit donc organiser le désistement qui devra se caractériser pendant la séance du Conseil d'Administration en quittant la salle. Ne pas prendre part au vote en restant présent ne sera pas suffisant, puisqu'en cas de contentieux, la seule présence en salle sera considérée comme ayant été suffisante pour orienter le vote du Conseil d'Administration.

Les pratiques managériales en Conseil d'Administration sont donc revues au mieux des intérêts de la déontologie publique française.

**Monsieur VATIN** confirme qu'il faut en effet que les membres du Conseil d'Administration s'imposent cette règle de quitter la séance lorsqu'ils sont en conflits d'intérêts pour les points ou dossiers concernés jusqu'à l'examen du point suivant à l'ordre du jour.

En cas d'absence et recours à un mandataire, l'administrateur doit informer le Président et le mandataire de la situation de conflit d'intérêt, le mandat est considéré comme nul lors de la délibération sur le dossier concerné.

Par ailleurs, le secrétariat de séance signalera les informations de conflits d'intérêts lors de chaque séance.

**Monsieur VATIN** explique par ailleurs que dès l'adoption du règlement intérieur, les documents d'instances (convocations, dossiers de séance) **seront dématérialisés**.

Les envois et retours de convocations se feront par messagerie électronique.

Les dossiers d'instances seront accessibles via l'application KBOX et une tablette pourra être prêtée si besoin aux administrateurs : Les formations à l'application KBOX auront lieu les 25 et 26 février, 3 et 4 mars 2021.

**Monsieur LALANDE** propose d'adopter par vote à main levée ce projet de règlement intérieur.

**La délibération « ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE »**

**n°21-A-001**

**est adoptée à l'unanimité par vote à main levée selon le décompte de voix suivant :**

- 35 membres inscrits
- 30 membres présents
- 1 mandat
- 31 votants
- 31 Pour,
- 0 Contre,
- 0 Abstention,
- 31 suffrages exprimés

*avec prise en compte du visa (dans la délibération et le règlement intérieur) : « Vu l'arrêté du 5 février 2021 fixant les règles de déontologie auxquelles sont soumis les membres des conseils d'administration des agences de l'eau en vigueur au jour de sa publication »*

**Le règlement intérieur du Conseil d'Administration est applicable au 17 février 2021.**

**3 – ELECTIONS DES PREMIER ET SECOND VICE-PRESIDENTS DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION**

**Monsieur VATIN** aborde, en référence au point n° 3 du dossier de séance, l'élection des premier et second Vice-Présidents du Conseil d'Administration.

**PREMIER VICE-PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Sont électeurs : les 35 Membres du Conseil d'Administration :

- Président,
- Représentants du Collège des Parlementaires et Collectivités Territoriales,

- Représentants du collège des Usagers Non Economiques,
- Représentants du collège des Usagers Economiques,
- Représentants de l'Etat et Etablissements Publics,
- Représentant du Personnel (titulaire ou suppléant)

Sont éligibles : 11 Membres, Représentants du Collège des Parlementaires et Collectivités Territoriales

**Election au scrutin uninominal majoritaire à 2 tours. Le scrutin est secret ou à main levée si 1 seul(e) candidat(e) se présente.**

**CANDIDATE : Madame SAVARIEGO Isabelle**

**Pas d'autre candidat déclaré en séance. Vote à main levée.**

**Monsieur LALANDE** procède au vote.

**La délibération «ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE»**

**(n°21-A-002)**

**Est à l'unanimité adoptée selon le décompte de voix suivant :**

- 35 membres inscrits,
- 30 membres présents,
- 1 mandat,
- 31 votants,
- 31 Pour,
- 0 Contre,
- 0 Abstention,
- 31 suffrages exprimés

**Est élu Première Vice-Présidente du Conseil d'Administration :  
Madame SAVARIEGO Isabelle**

**SECOND VICE-PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Sont électeurs : les 35 Membres du Conseil d'Administration :

- Président,
- Représentants du Collège des Parlementaires et Collectivités Territoriales,
- Représentants du collège des Usagers Non Economiques,
- Représentants du collège des Usagers Economiques,
- Représentants de l'Etat et Etablissements Publics,
- Représentant du Personnel (titulaire ou suppléant)

Sont éligibles : 11 Membres,

- Représentants du collège des Usagers Non Economiques,
- Représentants du collège des Usagers Economiques

**Election au scrutin uninominal majoritaire à 2 tours. Le scrutin est secret ou à main levée si 1 seul(e) candidat(e) se présente.**

**CANDIDAT : Monsieur LEFEBVRE Jérôme**

**Pas d'autre candidat déclaré en séance. Vote à main levée.**

**Monsieur LALANDE** procède au vote.

**La délibération «ELECTION DU SECOND VICE-PRESIDENT DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE»**

**(n°21-A-003)**

**Est à l'unanimité adoptée selon le décompte de voix suivant :**

- 35 membres inscrits,
- 30 membres présents,
- 1 mandat,
- 31 votants,
- 31 Pour,
- 0 Contre,
- 0 Abstention,
- 31 suffrages exprimés

**Est élu Second Vice-Président du Conseil d'Administration :  
Monsieur LEFEBVRE Jérôme**

**4 – ELECTIONS DES MEMBRES DES COMMISSIONS PERMANENTES ISSUES DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**4.1 – COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS**

**4.1.1 – ELECTION DES MEMBRES DU COLLEGE DES PARLEMENTAIRES ET  
COLLECTIVITES TERRITORIALES A LA CPI**

**Monsieur VATIN** aborde, en référence au point n° 4.1.1 du dossier de séance, l'élection des membres du collège des Parlementaires et Collectivités Territoriales à la CPI.

Sont électeurs : 11 Membres :

- Les 11 Représentants du Collège des Parlementaires et Collectivités Territoriales,

Sont éligibles : 11 Membres :

- Les 11 Représentants du Collège des Parlementaires et Collectivités Territoriales  
avec obligation de respect de parité

**Election au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours avec panachage. Le scrutin est  
secret ou à main levée si une seule liste de 6 candidats se présente.**

**CANDIDATS :**

**Monsieur DISSAUX Jean-Claude,**

**Monsieur DUJARDIN Jean-Marc,**

**Madame LEVEUGLE Emmanuelle,  
Monsieur RINGOT Bertrand,  
Madame SAVARIEGO Isabelle,  
Madame VANNOBEL Bernadette**

**Pas d'autre candidat déclaré en séance. Vote à main levée.**

**Monsieur LALANDE** procède au vote.

***La délibération «ELECTION A LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS :  
MEMBRES PERMANENTS DU COLLEGE DES PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES  
TERRITORIALES»***

***(n°21-A-004)***

***est adoptée à l'unanimité par vote à main levée selon le décompte de voix suivant :***

- 11 membres inscrits,
- 10 membres présents,
- 1 mandat,
- 11 votants,
- 11 Pour,
- 0 Contre,
- 0 Abstention,
- 11 suffrages exprimés

**Sont élus à l'unanimité :**

**Monsieur DISSAUX Jean-Claude,  
Monsieur DUJARDIN Jean-Marc,  
Madame LEVEUGLE Emmanuelle,  
Monsieur RINGOT Bertrand,  
Madame SAVARIEGO Isabelle,  
Madame VANNOBEL Bernadette**

**4.1.2 – ELECTION DES MEMBRES DU COLLEGE DES USAGERS NON  
ECONOMIQUES A LA CPI**

**Monsieur VATIN** aborde, en référence au point n° 4.1.2 du dossier de séance, l'élection des membres du collège des Usagers Non Economiques à la CPI.

Sont électeurs : 6 Membres :

- Les 6 Représentants du Collège des Usagers Non Economiques

Sont éligibles : 6 Membres :

- Les 6 Représentants du Collège des Usagers Non Economiques avec obligation de respect de parité

Election au scrutin plurinominal majoritaire à 2 tours avec panachage. Le scrutin est secret ou à main levée si une seule liste de 3 candidats se présente.

**CANDIDATS :**

Monsieur BARBIER Luc,  
Madame BURROW Coralie,  
Madame CADET Jocelyne

Pas d'autre candidat déclaré en séance. Vote à main levée.

Monsieur LALANDE procède au vote.

**La délibération «ELECTION A LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS : MEMBRES PERMANENTS DU COLLEGE DES USAGERS NON ECONOMIQUES»**

**(n°21-A-005)**

**est adoptée à l'unanimité par vote à main levée selon le décompte de voix suivant :**

- 6 membres inscrits,
- 6 membres présents,
- 0 mandat,
- 6 votants,
- 6 Pour,
- 0 Contre,
- 0 Abstention,
- 6 suffrages exprimés

**Sont élus à l'unanimité :**

Monsieur BARBIER Luc,  
Madame BURROW Coralie,  
Madame CADET Jocelyne

**4.1.3 – ELECTION DES MEMBRES DU COLLEGE DES USAGERS ECONOMIQUES A LA CPI**

Monsieur VATIN aborde, en référence au point n° 4.1.3 du dossier de séance, l'élection des membres du collège des Usagers Economiques à la CPI.

Sont électeurs : 5 Membres :

- Les 5 Représentants du Collège des Usagers Economiques

Sont éligibles : 5 Membres :

- Les 5 Représentants du Collège des Usagers Economiques avec obligation de respect de parité

**Election au scrutin plurinominal majoritaire à 2 tours avec panachage. Le scrutin est secret ou à main levée si une seule liste de 3 candidats se présente.**

**CANDIDATS :**

**Monsieur LEFEBVRE Jérôme,  
Monsieur LEVEUGLE Emmanuel,  
Monsieur ROBERT Clément**

**Pas d'autre candidat déclaré en séance. Vote à main levée.**

**Monsieur LALANDE** procède au vote.

**La délibération «ELECTION A LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS :  
MEMBRES PERMANENTS DU COLLEGE DES USAGERS ECONOMIQUES»**

**(n°21-A-006)**

**est adoptée à l'unanimité par vote à main levée selon le décompte de voix suivant :**

- 5 membres inscrits,
- 5 membres présents,
- 0 mandat,
- 5 votants,
- 5 Pour,
- 0 Contre,
- 0 Abstention,
- 5 suffrages exprimés

**Sont élus à l'unanimité :**

**Monsieur LEFEBVRE Jérôme,  
Monsieur LEVEUGLE Emmanuel,  
Monsieur ROBERT Clément**

**4.1.4 – ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE DES  
INTERVENTIONS**

**Monsieur VATIN** aborde, en référence au point n°4.1.4 du dossier de séance, l'élection du président de la CPI.

**Sont électeurs :** les 35 Membres du Conseil d'Administration :

- Président,
- Représentants du Collège des Parlementaires et Collectivités Territoriales,
- Représentants du collège des Usagers Non Economiques,
- Représentants du collège des Usagers Economiques
- Représentants de l'Etat et Etablissements Publics,

- Représentant du Personnel (titulaire ou suppléant)

Sont éligibles : 6 Membres :

- Les 3 membres du collège des usagers non économiques de la CPI élus au point n°4.1.2 :
  - o Monsieur BARBIER Luc,
  - o Madame BURROW Coralie,
  - o Madame CADET Jocelyne
- Les 3 membres du collège des usagers économiques de la CPI élus au point n°4.1.3 :
  - o Monsieur LEFEBVRE Jérôme,
  - o Monsieur LEVEUGLE Emmanuel,
  - o Monsieur ROBERT Clément

**Election au scrutin uninominal majoritaire à 2 tours. Le scrutin est secret ou à main levée si 1 seul(e) candidat(e) se présente.**

**CANDIDAT : Monsieur LEFEBVRE Jérôme**

**Pas d'autre candidat déclaré en séance. Vote à main levée.**

**Monsieur LALANDE procède au vote.**

***La délibération* «ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS»**

***(n°21-B-007)***

***est adoptée à l'unanimité par vote à main levée selon le décompte de voix suivant :***

- 35 membres inscrits,
- 30 membres présents,
- 1 mandat,
- 31 votants,
- 31 Pour,
- 0 Contre,
- 0 Abstention,
- 31 suffrages exprimés

**Est élu à l'unanimité :**

**Monsieur LEFEBVRE Jérôme**

**4.1.5 – ELECTION DES PREMIER ET SECOND VICE-PRESIDENTS DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS**

**Monsieur VATIN** aborde, en référence au point n° 4.1.5 du dossier de séance, l'élection des premier et second Vice-Présidents de la CPI.

**PREMIER VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS**

Sont électeurs : les 35 Membres du Conseil d'Administration :

- Président,

- Représentants du Collège des Parlementaires et Collectivités Territoriales,
- Représentants du collège des Usagers Non Economiques,
- Représentants du collège des Usagers Economiques,
- Représentants de l'Etat et Etablissements Publics,
- Représentant du Personnel (titulaire ou suppléant)

Sont éligibles : 6 Membres, Représentants du Collège des Parlementaires et Collectivités Territoriales de la CPI élus au point n°4.1.1 :

**Monsieur DISSAUX Jean-Claude,**

**Monsieur DUJARDIN Jean-Marc,**

**Madame LEVEUGLE Emmanuelle,**

**Monsieur RINGOT Bertrand,**

**Madame SAVARIEGO Isabelle,**

**Madame VANNOBEL Bernadette**

**Election au scrutin uninominal majoritaire à 2 tours. Le scrutin est secret ou à main levée si 1 seul(e) candidat(e) se présente.**

**CANDIDAT : Monsieur DISSAUX Jean Claude**

**Pas d'autre candidat déclaré en séance. Vote à main levée.**

## **SECOND VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS**

Sont électeurs : les 35 Membres du Conseil d'Administration :

- Président,
- Représentants du Collège des Parlementaires et Collectivités Territoriales,
- Représentants du collège des Usagers Non Economiques,
- Représentants du collège des Usagers Economiques,
- Représentants de l'Etat et Etablissements Publics,
- Représentant du Personnel (titulaire ou suppléant)

Sont éligibles : 6 Membres, Représentants du Collège des Parlementaires et Collectivités Territoriales de la CPI élus au point n°4.1.1 :

**Monsieur DISSAUX Jean-Claude,**

**Monsieur DUJARDIN Jean-Marc,**

**Madame LEVEUGLE Emmanuelle,**

**Monsieur RINGOT Bertrand,**

**Madame SAVARIEGO Isabelle,**

**Madame VANNOBEL Bernadette**

**Election au scrutin uninominal majoritaire à 2 tours. Le scrutin est secret ou à main levée si 1 seul(e) candidat(e) se présente.**

**CANDIDAT : Madame LEVEUGLE Emmanuelle**

**Pas d'autre candidat déclaré en séance. Vote à main levée.**

**Monsieur LALANDE** procède au vote.

**La délibération «ELECTION DES PREMIER ET SECOND VICE-PRESIDENTS DE LA COMMISSION PERMANENTE DES INTERVENTIONS»**

**(n°21-A-008)**

**Est à l'unanimité adoptée selon le décompte de voix suivant :**

- 35 membres inscrits,
- 30 membres présents,
- 1 mandat,
- 31 votants,
- 31 Pour,
- 0 Contre,
- 0 Abstention,
- 31 suffrages exprimés

**Est élu Premier Vice-Président de la Commission Permanente des Interventions :  
Monsieur DISSAUX Jean Claude**

**Est élue Seconde Vice-Présidente de la Commission Permanente des Interventions :  
Madame Emmanuelle LEVEUGLE**

## **4.2 – COMMISSION PERMANENTE PROGRAMME**

### **4.2.1 – ELECTION DES MEMBRES DU COLLEGE DES PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES A LA CPP**

**Monsieur VATIN** aborde, en référence au point n° 4.2.1 du dossier de séance, l'élection des membres du collège des Parlementaires et Collectivités Territoriales à la CPP.

Sont électeurs : 11 Membres :

- Les 11 Représentants du Collège des Parlementaires et Collectivités Territoriales,

Sont éligibles : 11 Membres :

- Les 11 Représentants du Collège des Parlementaires et Collectivités Territoriales avec obligation de respect de parité

**Election au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours avec panachage. Le scrutin est secret ou à main levée si une seule liste de 6 candidats se présente.**

**CANDIDATS :**

**Monsieur BEZIRARD Alain,  
Monsieur LENGLET Bernard,  
Madame PASSEBOSC Brigitte,  
Monsieur RAOULT Paul,  
Madame ROSSIGNOL Françoise,  
Madame SAVARIEGO Isabelle**

**Pas d'autre candidat déclaré en séance. Vote à main levée.**

**Monsieur LALANDE** procède au vote.

**La délibération «ELECTION A LA COMMISSION PERMANENTE PROGRAMME : MEMBRES PERMANENTS DU COLLEGE DES PARLEMENTAIRES ET COLLECTIVITES TERRITORIALES»**

**(n°21-A-009)**

**est adoptée à l'unanimité par vote à main levée selon le décompte de voix suivant :**

- 11 membres inscrits,
- 10 membres présents,
- 1 mandat,
- 11 votants,
- 11 Pour,
- 0 Contre,
- 0 Abstention,
- 11 suffrages exprimés

**Sont élus à l'unanimité :**

**Monsieur BEZIRARD Alain,  
Monsieur LENGLET Bernard,  
Madame PASSEBOSC Brigitte,  
Monsieur RAOULT Paul,  
Madame ROSSIGNOL Françoise,  
Madame SAVARIEGO Isabelle**

**4.2.2 – ELECTION DES MEMBRES DU COLLEGE DES USAGERS NON ECONOMIQUES A LA CPP**

**Monsieur VATIN** aborde, en référence au point n° 4.2.2 du dossier de séance, l'élection des membres du collège des Usagers Non Economiques à la CPP.

**Sont électeurs : 6 Membres :**

- Les 6 Représentants du Collège des Usagers Non Economiques

Sont éligibles : 6 Membres :

- Les 6 Représentants du Collège des Usagers Non Economiques avec obligation de respect de parité

**Election au scrutin plurinominal majoritaire à 2 tours avec panachage. Le scrutin est secret ou à main levée si une seule liste de 3 candidats se présente.**

**CANDIDATS :**

**Madame NORRANT Caroline,**

**Monsieur PATRIS Jacques,**

**Monsieur SIX Alain**

**Pas d'autre candidat déclaré en séance. Vote à main levée.**

**Monsieur LALANDE** procède au vote.

**La délibération «ELECTION A LA COMMISSION PERMANENTE PROGRAMME : MEMBRES PERMANENTS DU COLLEGE DES USAGERS NON ECONOMIQUES»**

**(n°21-A-010)**

**est adoptée à l'unanimité par vote à main levée selon le décompte de voix suivant :**

- 6 membres inscrits,
- 6 membres présents,
- 0 mandat,
- 6 votants,
- 6 Pour,
- 0 Contre,
- 0 Abstention,
- 6 suffrages exprimés

**Sont élus à l'unanimité :**

**Madame NORRANT Caroline,**

**Monsieur PATRIS Jacques,**

**Monsieur SIX Alain**

**4.2.3 – ELECTION DES MEMBRES DU COLLEGE DES USAGERS ECONOMIQUES A LA CPP**

**Monsieur VATIN** aborde, en référence au point n° 4.2.3 du dossier de séance, l'élection des membres du collège des Usagers Economiques à la CPP.

Sont électeurs : 5 Membres :

- Les 5 Représentants du Collège des Usagers Economiques

Sont éligibles : 5 Membres :

- Les 5 Représentants du Collège des Usagers Economiques avec obligation de respect de parité

**Election au scrutin plurinominal majoritaire à 2 tours avec panachage. Le scrutin est secret ou à main levée si une seule liste de 3 candidats se présente.**

**CANDIDATS :**

**Madame CRETE Françoise,  
Monsieur LEVEUGLE Emmanuel,  
Madame RICARD Morgane**

**Pas d'autre candidat déclaré en séance. Vote à main levée.**

**Monsieur LALANDE** procède au vote.

**La délibération «ELECTION A LA COMMISSION PERMANENTE PROGRAMME : MEMBRES PERMANENTS DU COLLEGE DES USAGERS ECONOMIQUES»**

**(n°21-A-011)**

**est adoptée à l'unanimité par vote à main levée selon le décompte de voix suivant :**

- 5 membres inscrits,
- 5 membres présents,
- 0 mandat,
- 5 votants,
- 5 Pour,
- 0 Contre,
- 0 Abstention,
- 5 suffrages exprimés

**Sont élus à l'unanimité :**

**Madame CRETE Françoise,  
Monsieur LEVEUGLE Emmanuel,  
Madame RICARD Morgane**

**4.2.4 – ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE PROGRAMME**

**Monsieur VATIN** aborde, en référence au point n°4.2.4 du dossier de séance, l'élection du président de la CPP.

Sont électeurs : les 35 Membres du Conseil d'Administration :

- Président,
- Représentants du Collège des Parlementaires et Collectivités Territoriales,

- Représentants du collège des Usagers Non Economiques,
- Représentants du collège des Usagers Economiques
- Représentants de l'Etat et Etablissements Publics,
- Représentant du Personnel (titulaire ou suppléant)

Sont éligibles : 6 Membres :

- Les 6 membres du collège des parlementaires et collectivités territoriales de la CPP élus au point n°4.2.1 :
  - o **Monsieur BEZIRARD Alain,**
  - o **Monsieur LENGLET Bernard,**
  - o **Madame PASSEBOSC Brigitte,**
  - o **Monsieur RAOULT Paul,**
  - o **Madame ROSSIGNOL Françoise,**
  - o **Madame SAVARIEGO Isabelle**

**Election au scrutin uninominal majoritaire à 2 tours. Le scrutin est secret ou à main levée si 1 seul(e) candidat(e) se présente.**

<b>CANDIDAT : Monsieur RAOULT Paul (Président sortant)</b>
--

**Pas d'autre candidat déclaré en séance. Vote à main levée.**

**Monsieur LALANDE** procède au vote.

**La délibération «ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE PROGRAMME»**

**(n°21-A-012)**

**est adoptée à l'unanimité par vote à main levée selon le décompte de voix suivant :**

- 35 membres inscrits,
- 30 membres présents,
- 1 mandat,
- 31 votants,
- 31 Pour,
- 0 Contre,
- 0 Abstention,
- 31 suffrages exprimés

**Est élu à l'unanimité :**

**Monsieur RAOULT Paul**

**4.2.5 – ELECTION DES PREMIER ET SECOND VICE-PRESIDENTS DE LA COMMISSION PERMANENTE PROGRAMME**

**Monsieur VATIN** aborde, en référence au point n° 4.2.5 du dossier de séance, l'élection des premier et second Vice-Présidents de la CPP.

**PREMIER VICE-PRESIDENT DE LA COMMISSION PERMANENTE PROGRAMME**

Sont électeurs : les 35 Membres du Conseil d'Administration :

- Président,
- Représentants du Collège des Parlementaires et Collectivités Territoriales,
- Représentants du collège des Usagers Non Economiques,
- Représentants du collège des Usagers Economiques,
- Représentants de l'Etat et Etablissements Publics,
- Représentant du Personnel (titulaire ou suppléant)

Sont éligibles : 6 Membres,

- Les 3 membres du collège des usagers non économiques de la CPP élus au point n°4.2.2 :
  - o **Madame NORRANT Caroline,**
  - o **Monsieur PATRIS Jacques,**
  - o **Monsieur SIX Alain**
- Les 3 membres du collège des usagers économiques de la CPP élus au point n°4.2.3 :
  - o **Madame CRETE Françoise,**
  - o **Monsieur LEVEUGLE Emmanuel,**
  - o **Madame RICARD Morgane**

**Election au scrutin uninominal majoritaire à 2 tours. Le scrutin est secret ou à main levée si 1 seul(e) candidat(e) se présente.**

<b>CANDIDAT : Monsieur LEVEUGLE Emmanuel</b>
--

**Pas d'autre candidat déclaré en séance. Vote à main levée.**

## **SECONDE VICE-PRESIDENTE DE LA COMMISSION PERMANENTE PROGRAMME**

Sont électeurs : les 35 Membres du Conseil d'Administration :

- Président,
- Représentants du Collège des Parlementaires et Collectivités Territoriales,
- Représentants du collège des Usagers Non Economiques,
- Représentants du collège des Usagers Economiques,
- Représentants de l'Etat et Etablissements Publics,
- Représentant du Personnel (titulaire ou suppléant)

Sont éligibles : 6 Membres,

- Les 3 membres du collège des usagers non économiques de la CPP élus au point n°4.2.2 :
  - o **Madame NORRANT Caroline,**
  - o **Monsieur PATRIS Jacques,**
  - o **Monsieur SIX Alain**
- Les 3 membres du collège des usagers économiques de la CPP élus au point n°4.2.3 :
  - o **Madame CRETE Françoise,**
  - o **Monsieur LEVEUGLE Emmanuel,**
  - o **Madame RICARD Morgane**

**Election au scrutin uninominal majoritaire à 2 tours. Le scrutin est secret ou à main levée si 1 seul(e) candidat(e) se présente.**

**CANDIDATE : Madame NORRANT Caroline \***

\* **Madame RICARD** proposée initialement déclare ne pas vouloir ce siège de Vice-Présidente de la CPP.

**Madame NORRANT** accepte de se porter candidate.

**Pas d'autre candidat déclaré en séance. Vote à main levée.**

**Monsieur LALANDE** procède au vote.

**La délibération «ELECTION DES PREMIER ET SECOND VICE-PRESIDENTS DE LA COMMISSION PERMANENTE PROGRAMME»**

**(n°21-A-013)**

**Est à l'unanimité adoptée selon le décompte de voix suivant :**

- 35 membres inscrits,
- 30 membres présents,
- 1 mandat,
- 31 votants,
- 31 Pour,
- 0 Contre,
- 0 Abstention,
- 31 suffrages exprimés

**Est élu Premier Vice-Président de la Commission Permanente Programme :  
Monsieur LEVEUGLE Emmanuel**

**Est élue Seconde Vice-Présidente de la Commission Permanente Programme :  
Madame NORRANT Caroline**

**Monsieur LALANDE** remercie les membres du Conseil d'Administration pour ce consensus lors de cette séance d'installation. Il souligne que ces votes unanimes ont pu avoir lieu grâce au professionnalisme qui s'est attaché à la préparation de ces élections face à des acteurs aux intérêts antagonistes.

Il remercie chacun d'avoir pris le temps de se mettre d'accord sur des listes uniques pour les commissions et pour les présidences et vice-présidences même si Madame RICARD a tenu à garder son indépendance en refusant le siège de Vice-Présidente de la Commission Permanente Programme.

Derrière le travail incroyablement consensuel, il félicite les membres du Conseil d'Administration, tout comme le Directeur Général de l'Agence et ses équipes.

Pour conclure, **Monsieur VATIN** présente le calendrier des instances de l'année 2021 et rappelle la formation pour utiliser les outils KBOX de dématérialisation des dossiers d'instances de fin février, début mars.

Les commissions démarreront en mars en mode tout dématérialisé (Commission Permanente Programme le 5 mars, Commission Permanente des Interventions et Conseil d'Administration le 11 mars, Commission Permanente Eau et Agriculture le 19 mars).

Il ajoute qu'un Parlement des jeunes pour l'eau aura lieu le 31 mars pour signaler qu'un jeune parlementaire de cette instance siège désormais au Comité de Bassin : Monsieur Alexandre LEDOYEN.

**Monsieur LALANDE** remercie à nouveau les administrateurs pour leur engagement au service de l'eau.

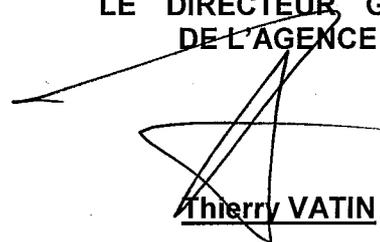
Il clôt la séance à 15h57.

**LE PRESIDENT  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**



Michel LALANDE

**LE DIRECTEUR GENERAL  
DE L'AGENCE**



Thierry VATIN